

Mercredi 16 Mai 2012

**Paris****Ile****Les cafetiers de Montorgueil ont, eux, perdu la guerre**

Les braises sont loin d'être éteintes, rue Montorgueil (Ile), où l'on se livre depuis trois ans une guerre sans merci. Hier, la cour d'appel de Paris a confirmé toute une série de contraventions qui avaient été infligées en 2011 par le tribunal de police à l'encontre de huit commerçants du quartier piéton qui avaient agrandi leurs terrasses au-delà des limites autorisées par la mairie. Immédiatement, Me Philippe Meilhac, l'un de leurs avocats, a annoncé qu'il se pourvoyait en cassation, une action suspensive, mais, rue Montorgueil, le casse-tête demeure, la mairie estimant que les restaurants sont tenus de laisser une zone libre de 1,60 m sur chaque trottoir pour permettre le passage des piétons... Ce à quoi les commerçants rétorquent que le caractère piétonnier de l'artère les autorise à élargir leurs terrasses.

**Le maire propose une charte aux commerçants**

Alors, piétonne ou pas, la rue Montorgueil? « Dans la loi, oui, dans les faits, non, puisque à cause d'une borne d'accès défectueuse, depuis des années, les voitures y circulent en toute illégalité, s'insurge Marcel Bénézet, du Synhorcat, le syndicat des cafetiers et restaurateurs. Pourquoi ne pas faire respecter la loi, au lieu de s'en prendre aux commerçants? » Les magistrats de la cour d'appel ont considéré que la mairie n'avait fait qu'exercer son pouvoir d'appréciation dans la limite des textes applicables. « Nous sommes en appel devant la cour administrative pour l'extension des terrasses, souligne de son côté Me Philippe Meilhac, et c'est pourquoi la présidente de la cour d'appel a manifestement préféré se retrancher derrière la décision qui sera prise

mais pas avant des mois. »

Le maire (Verts) du Ile arrondissement, Jacques Boutault, a tenté d'apaiser les esprits échauffés en proposant une charte aux commerçants, qui est loin d'avoir obtenu leurs suffrages : la zone dévolue aux terrasses serait plus importante, mais celles-ci devraient fermer à 23 heures, au lieu de 2 heures du matin. Inacceptable, selon les commerçants. Jacques Boutault, qui se réjouit de la décision de la cour, voit dans cette proposition une « chance de sortie par le haut » dans cette affaire, rappelant l'accroissement des « nuisances » et la multiplication des « plaintes de riverains. Ma porte reste ouverte », conclut-il. A Montorgueil le débat aussi.